

Signatures

L'Agence urbaine relance le portail institutionnel



L'Agence urbaine de Rabat-Salé (AURS) a récemment signé deux contrats. Le premier a été conclu avec le Centre monétique interbancaire (CMI). Le deuxième accord a été signé avec Maroc Telecommerce. L'Agence s'assigne pour objectif de rendre la délivrance de la note de renseignements via un service en ligne à 100% avec le lancement éminent de la cinquième version du portail institutionnel de l'AURS. Il est à rappeler que ce service en ligne a été lancé depuis le 17 mai 2012. Jusque-là, il est opérationnel à 80%. La transmission à l'AURS du dossier de demande de note de renseignements (NR) se fait par e-mail.